

PROPOSER UN CADRE DE VIE ADAPTÉ AU VIEILLISSEMENT EN MILIEU RURAL DE MOYENNE MONTAGNE

rural, vieillissement, isolement, mobilités, modes de vie

Mamie Marie-Jo n'est plus toute jeune et doit désormais se débrouiller seule dans sa grande maison : elle se démène pour assurer une autonomie qui lui est si chère mais qui n'est pas si simple à la campagne. Elle continue ainsi à entretenir son jardin, faire le ménage d'une maison à étage et à aller en courses avec sa voiture. Un quotidien partagé par de très nombreuses personnes âgées vivant dans les campagnes françaises, et qui ne bénéficient malheureusement pas toujours de l'énergie débordante de ma (super) mamie octogénaire.

Les territoires ruraux font face à une désertification des services et des commerces qui accentue l'isolement des actifs et surtout des personnes âgées. Certains souhaitent à tout prix rester dans leur maison, d'autres ne désirent pas être placés en structures d'accueil traditionnelles ou n'en n'ont pas les moyens. Les établissements médicalisés à destination du troisième âge manquent de places et ne représentent pas une solution adaptée au mode de vie de chaque individu.

L'isolement de nos aînés, qu'il soit social ou géographique, se révèle être plus ou moins important. Il serait alors plus juste de parler « des isolements ». Ces derniers sont d'autant plus prégnants et préoccupants en moyenne montagne où les contraintes de déplacements sont exacerbées. Ce qui m'a amené à m'intéresser à la commune nouvelle de Deux-Grosnes, à la frontière nord du département du Rhône, fraîchement créée par regroupement de sept communes rurales autour de Monsols qui en est la principale. Dans ces vallées de la Grosne Orientale et de la Grosne Occidentale, au cœur des Monts du Beaujolais, le bâti est disséminé et organisé en petits bourgs, hameaux et corps de ferme éparés. La population de cette région ne cesse de diminuer depuis la fin du XIX^{ème} siècle, et est de plus en plus vieillissante. La forte ruralité de ce site à dominance ouvrière et agricole, partagée entre sylviculture et élevage (majoritairement bovin) confère cependant une qualité de vie non négligeable dont certaines personnes âgées ne peuvent (presque) plus bénéficier. Les freins à une vie vieillissante sereine sur cette commune sont multifactoriels. Dans ce contexte topographique et d'habitat dispersé, les mobilités quotidiennes sont autant compliquées qu'inégales et les solutions de transports en commun proposées par la Communauté de Communes Saône-Beaujolais sont faibles. Seul un service de transport à la demande destiné aux personnes de plus de 70 ans, handicapées ou demandeurs d'emplois à réserver l'avant-veille, est proposé. En d'autres termes, alors que les services de santé et les commerces de proximités sont de moins en moins présents dans les petits bourgs, les habitants et particulièrement les personnes âgées sont quasi dépendantes de l'automobile, alors même qu'elles ne sont pas toutes en capacité de conduire. De plus, ces dernières sont le plus souvent isolées de leurs familles et de la vie du village. Leurs interactions sociales sont en très nettes baisses et peuvent se limiter à la visite de l'aide à domicile ou du voisin serviable. Progressivement, le lieu de vie* de nos aînés devient un frein à leur épanouissement et à leur autonomie. C'est pourquoi il m'a paru nécessaire de mener une réflexion sur le cadre de vie des personnes âgées dans nos campagnes.

Il semble pertinent que ce travail s'articule à trois échelles différentes. Tout d'abord à l'échelle des bassins de vie afin d'inscrire le projet dans le réseau de services, d'aides et d'infrastructures à destination des aînés. Quelle posture adopter pour une telle réflexion, dans le contexte actuel d'offres locales ? A l'échelle de la commune nouvelle, il sera question de définir les liens et le rôle que chaque bourg peut jouer dans ce projet afin de tirer parti de cette fusion administrative. Ceci mènera naturellement vers une spatialisation du projet sur des espaces ciblés au sein de certains centre-bourgs, identifiés comme stratégiques lors du diagnostic.

En tant que sujet de société majeur, les réponses ne peuvent être uniquement trouvées dans les services à la personne. Il mérite une considération plus transversale et notamment spatiale pour réintégrer une culture de vie partagée entre toutes les générations au sein des « sociétés » rurales. L'idée serait alors de favoriser, par un projet de paysage placé sous le signe de la bienveillance, le partage des espaces publics et privés dans lesquels évolueraient nos anciens et où se tisseraient de nouveaux liens sociaux. Des bourgs intergénérationnels où la vie serait ingénieusement organisée avec eux pour une vie décente et animée.

Imaginer de nouvelles expériences d'habiter, de co-habiter dans les bourgs, des espaces publics ruraux qui favorisent la déambulation pédestre et les rencontres en y intégrant de nouvelles solutions de transports. Mais cette campagne n'est pas vouée qu'à vieillir et peut devenir attractive pour de nouveaux habitants et c'est peut-être là que le projet trouvera son moteur. Avec une relative proximité des pôles urbains, un contexte immobilier intéressant et des qualités paysagères indéniables, une réflexion sur les services (dont les réseaux de communication numériques) pourrait permettre d'attirer de nouveaux actifs. Cela met également en perspective des enjeux dans le domaine de l'alimentation et celui de la construction par la mobilisation de ressources locales, qui trouveront des réponses spatiales sur lesquelles le paysagiste peut intervenir.

Un travail qui trouvera sa pertinence dans la fine connaissance des modes de vie des habitants sur ce territoire, mais aussi de leurs attentes, regrets et espoirs, que j'espère recueillir par un dialogue quasi documentariste sur le terrain.

**Comprendre par lieu de vie, l'organisation interne de la maison d'habitation et ses abords immédiats. Mais cette notion englobe aussi, dans le sens que je lui donne, un rayon autour du « chez soi » où se trouve –ou pas– les services et commerces accessibles à pied. Cette notion sera à bien redéfinir durant le diplôme.*